

**COMPTE-RENDU**  
de la séance du 03 février 2026  
Débat sur les orientations budgétaires 2026 - Retour CRC - Communications diverses

**Membres présents :**

MM. Bruno GANTELET, Alain HUBINOIS, Alain BALLAND, Mmes Catherine LEDOUBLE, Anne-Marie ZELTZ et Marie-Thérèse LEROY.

**Formant la majorité des membres du Comité syndical  
(6/9)**

**Membres excusés :**

M. Olivier GIRARDIN et son suppléant M. Bernard ROBLET,  
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE et son suppléant M. Nicolas MENNETRIER,  
Sylvain CONVERS et son suppléant, M. Thierry DELTOUR).

**Invités présents :**

M. Philippe DALLEMAGNE, *Président du Conseil départemental de l'Aube*  
M. Gilles CLIPET, *Payeur départemental,*  
M. Matthieu GRUSON, *Conseil départemental de l'Aube – DFCGM*  
M. Julien SOLNAIS, *Troyes Champagne Métropole - Responsable administratif et financier*  
Mme Maud GRENET, *Conseil départemental de l'Aube – Cheffe de projets – en charge de la gestion du SMATB*  
Mme Angélique RAGON, *Conseil départemental de l'Aube – Cheffe de projets - en charge de la gestion du SMATB*

La séance s'est ouverte à 10h00 sous la présidence de **M. Bruno GANTELET**.

Le quorum étant atteint (6/9) la séance peut débuter.

L'ordre du jour du présent Comité syndical a pour objet principal :

- Débat sur les orientations budgétaires.
- Mesures mises en œuvre suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes (CRC).
- Communications diverses

o **Présentation du rapport relatif au débat sur les orientations budgétaires 2026**

M. Bruno GANTELET, Président de séance, invite M. Matthieu GRUSON, Directeur des finances, du conseil en gestion et des marchés au Conseil départemental de l'Aube, à présenter le rapport relatif au débat sur les orientations budgétaires 2026.

Matthieu GRUSON informe l'assemblée que le débat porte sur la contribution des partenaires, les dépenses de fonctionnement et la prise en compte du programme d'investissement 2026.

**Contribution des partenaires :**

La contribution des membres du Syndicat mixte, mentionnées aux articles 13 et 14 des statuts adoptés lors du Comité syndical du 21 juillet 2022, est obligatoire pour les dépenses d'administration générale du Syndicat (investissement et fonctionnement).

Le montant de la contribution nécessaire à l'équilibre du budget est calculé dans les conditions ci-après définies :

- Département de l'Aube pour 4/9<sup>ème</sup>
- Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole pour 4/9<sup>ème</sup>
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube pour 1/9<sup>ème</sup>

Le montant de cette contribution, qui constitue la part essentielle du budget du Syndicat mixte, peut être réévalué en fonction de la nécessité de certains investissements qui pourraient être décidés.

Le Syndicat mixte pourra s'appuyer sur les moyens humains et techniques dont disposent ses membres et pourra souscrire toute convention utile à cet égard.

Les prévisions budgétaires, en dépenses de structure pour l'année 2026, sont estimées à 312 800 € et réparties comme suit :

Dépenses	312 800 €
Subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) au délégataire (Art. 6568)	125 000 €
Indexation selon le contrat de DSP	35 000 €
Taxes foncières (art.63512)	50 000 €
Prime d'assurance (art.6161)	11 500 €
Remboursement des frais de personnels et de gestion (art.6218)	30 000 €
Annonces et insertions (art.6231)	1 000 €
Honoraires et contrats de prestations (art.62268)	40 000 €
Contrat de prestations de services (art.611)	20 000 e
Fournitures de bureau (certificats électroniques) – (art.6068)	300 €

Les prévisions budgétaires, en recettes de structure pour l'année 2026, sont estimées à 312 800 € et réparties comme suit (et fixées selon les statuts et le contrat de DSP) :

Recettes	250 269 €
Participation du Département de l'Aube	100 000 €
Participation de Troyes Champagne Métropole	100 000 €
Participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube	25 000 €
Redevance variable	5 000 €
Redevance domaniale	10 000 €
Redevance de contrôle	3 000 €
Dotations globales de décentralisation	7 269 €

Il sera nécessaire de réétudier les participations de chacun après les élections et revoir les statuts.

M. Gilles CLIPET, payeur départemental, rappelle que la CCITA ne verser « moins » que ce qui est inscrit dans les statuts.

## Synthèse des dépenses d'investissement avant et après débat :

Investissements	Estimation HT	2026	Après débat
Lancement d'une étude pour appel à projet sur le photovoltaïque	20 000 €	Arbitrage : accord pour lancer la réflexion et les études nécessaires	20 000,00 €
Travaux divers	35 000 €	A lancer selon nécessité : accord	35 000,00 €
Remise aux normes du balisage lumineux de la piste (si non réutilisation du génie civil : + 750 000 €)	950 000 €	Arbitrage : le stock d'éléments étant assuré, report de cet investissement	- €
Réfection du parking VL de Troyes-Aviation	60 000 €	Validé en 2025. Etudes en cours réalisées par la direction des routes du Département	60 000,00 €
Remplacement des candélabres suite étude d'éclairage	160 000 €	Validé en 2025. Analyse et engagement des travaux à programmer.	160 000,00 €
Remplacement du groupe électrogène	55 000 €	Arbitrage validé en 2025 - Faire l'acquisition	55 000,00 €
Remplacement des massifs en béton du balisage (remise aux normes)	100 000 €	Arbitrage - écart fort probable au prochain rapport CHEA (conditions d'homologation et aux procédures d'exploitation des aérodromes) : Ecart non formalisé par la DGAC : programmation ultérieure	- €
Réhabilitation du pavillon	30 000 €	Lancer une consultation pour MOE - Réaliser un programme de travaux afin d'évaluer l'investissement nécessaire : accord	30 000,00 €
<b>Coût total global :</b>	<b>1 410 000 €</b>		
<b>Coût estimé retenu pour l'année 2026 :</b>	<b>310 000 €</b>	<b>Coût actualisé après débat :</b>	<b>360 000 €</b>

Le Président, **Bruno GANTELET** demande à l'Assemblée si elle a des questions (aucune question), puis invite les membres à approuver ce qui vient de leur être présenté.

**Les membres, à la majorité des votants (6/9) prennent acte du rapport sur les orientations budgétaires 2026.**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

### ○ **Communications diverses**

**M. Bruno GANTELET**, informe l'assemblée de la saisine relative à la suppression du point de passage frontalier (PPF) dont a été destinataire EDEIS, délégataire.

Le cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, lors d'un rendez-vous téléphonique avec le Président GANTELET précisait que le PPF serait probablement supprimé puisqu'il n'était pas en possession du matériel de contrôle spécifique devant être mis à disposition des douaniers en charge des contrôles.

**M. Philippe DALLEMAGNE**, précise par ailleurs que le Département a également pris attache auprès de M. le Préfet pour évoquer ce sujet.

**M. Bruno GANTELET** poursuit en indiquant que des courriers ont été adressés au Ministère par les partenaires locaux, SMATB, Département et Ville de Troyes-TCM.

Après vérification, **M. Bruno GANTELET** informe l'assemblée que le matériel est existant et que cela incombe au service des douanes de l'utiliser. Ce complément d'information a été transmis au cabinet du Ministre qui a constaté avoir eu une information erronée.

Dans ces conditions, le cabinet du Ministre a précisé au Président GANTELET, que la décision de maintien ou de suppression serait prise avec le Préfet de l'Aube.

Ce service étant très important pour la plateforme, (perte de la clientèle étrangère, impact sur la vente de carburant) une concertation sera faite prochainement avec **MM. COURTADE (Préfet de l'Aube) et GANTELET**.

**M. Alain BALLAND** intervient en précisant que si l'on décide d'avoir une plateforme elle doit être conforme aux diverses obligations et qu'il est utile de s'en donner les moyens. C'est la volonté des partenaires.

**Foncier** : Le Président GANTELET, informe l'assemblée que l'étude de Maître PAUPE va engager des démarches afin de reconstituer les propriétés du SMATB.

**Recommandations de la Chambre régionale des comptes (CRC)** : Le Président GANTELET rappelle aux membres que le SMATB a fait l'objet d'un contrôle diligenté par la CRC qui a relevé un rappel au droit ainsi que deux recommandations formulés dans son rapport d'observations définitives sur la gestion du SMATB à compter de l'exercice 2018 jusqu'à la période la plus récente.

- **Rappel au droit : obligation de contractualiser le versement de la contribution pour les frais de personnels et de gestion par une convention partenariale au titre des services mis à disposition pour assurer la gestion du syndicat.**

Dans ces conditions, une convention actant la mise à disposition de Mme Angélique RAGON, en charge de la gestion du SMATB a été signée le 20 janvier 2026.

- **Recommandation n°1 : La publication des actes doit faire l'objet d'une diffusion publique :**

Les publications des documents budgétaires retraçant la préparation, l'exécution, la clôture y compris ceux relatifs aux discussions et comptes rendus, sont maintenant consultables par tous sur une page dédiée au propriétaire sur le site de l'aéroport. (en plus de l'affichage réalisé qui a été jugé insuffisant par la CRC).

- **Recommandation n°2 : mener une étude indépendante sur les impacts économiques et sociaux de la plateforme aéroportuaire :**

Cette étude indépendante n'a pas été menée dans la mesure où les travaux d'investissement relatifs à la réfection de la piste, des taxiways et parkings étaient déjà engagés. Toutefois, lors de prochains travaux cette recommandation sera bien mise en œuvre.

Tous ces points font l'objet d'une délibération proposée lors de ce comité syndical et sera communiquée à la CRC.

Les membres du Comité syndical n'ayant plus de question, la séance est levée par le Président GANTELET à 10h30.

La secrétaire de séance,

  
Catherine LEDOUBLE

Le Président,

Bruno GANTELET